

## Pour se documenter :

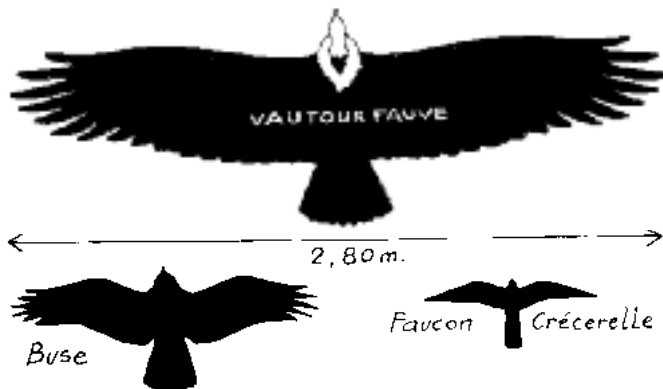
- Le vautour fauve, B.T. Nature, éd. Ecole moderne française.
- Les Vautours, Les Carnets de la Huppe, éd. Glénat.
- Guide des causses & des gorges, Revue Cévennes n° 55/56, édition revue et corrigée (2007), éd. Parc national des Cévennes.
- Le Vautour fauve, Bertrand Eliotout, éd. Delachaux et Niestlé.
- Le retour de Bouldras, Michel Terrasse, vidéo disponible dans les centres d'information du Parc ou à "La Maison des Vautours". ●

## Comment observer les vautours ?

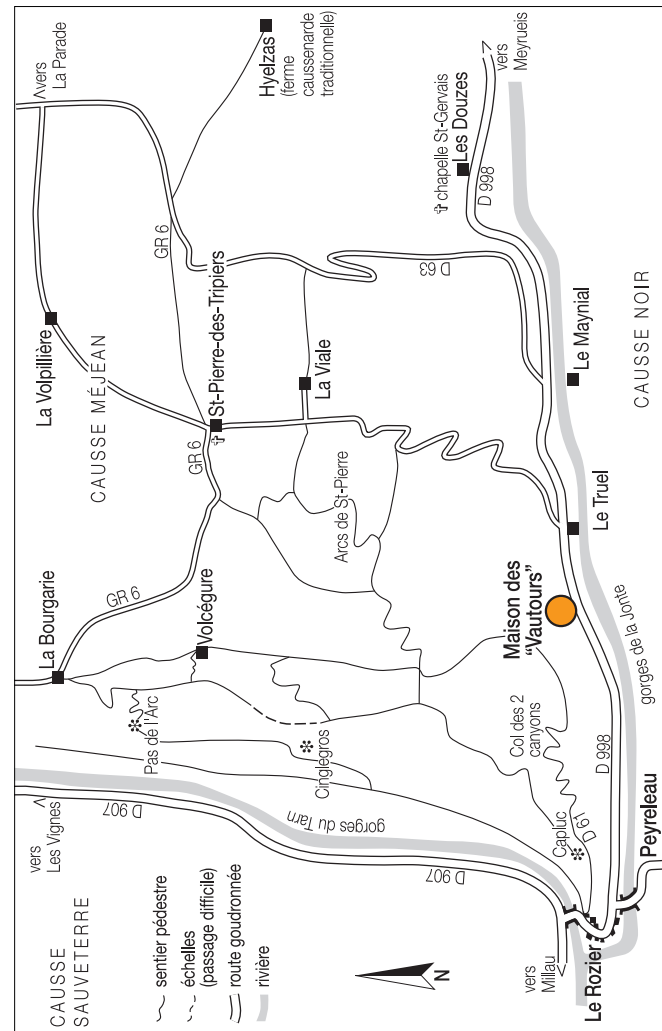
La colonie occupe un territoire de 4 000 km<sup>2</sup> sur les grands causses. Elle trouve, dans les corniches rocheuses, ses principaux reposoirs et sites de nidification. Pour voir ces oiseaux, un équipement remarquable, "La Maison des Vautours", a été aménagé, entre Le Truel et Le Rozier dans les gorges de la Jonte. En complément d'une superbe exposition, un observatoire et des caméras vidéo permettent d'observer les « bouldras » dans les meilleures conditions. ●

## Renseignements

- "La Maison des Vautours", Le Truel, 48150 St-Pierre des Tripiers. Tél. 05 65 62 69 69.



- L.P.O. Grands Causses, Le Bourg, 12720 Peyreleau. Tél. : 05 65 62 61 40.
  - Parc national des Cévennes, Antenne causses & gorges, 6 bis place du palais, 48400 FLORAC. Tél. 04 66 49 53 01.
- Courriel : [info@cevennes-parcnational.fr](mailto:info@cevennes-parcnational.fr)  
Site internet : [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr) ●



Dessins : Alexis  
Maquette et Impression : Parc national des Cévennes, juillet 2011.

## Vautour fauve

Un plumage entre fauve cendré et brun, une collerette de duvet blanc, d'immenses ailes aux longues rémiges flexibles, les vautours s'élèvent en spirale, portés par l'air chaud...



Les derniers Vautours fauves avaient disparu des causses et des gorges autour des années 1940. Les charognards n'avaient pas bonne presse quoique leur utilité ne soit pas négligeable, puisqu'ils ont toujours éliminé les cadavres, jouant ainsi le rôle d'équarisseur naturel. Depuis longtemps, en effet, ils dépendent de troupeaux élevés par l'homme pour se nourrir. Quant aux causes de leur disparition :

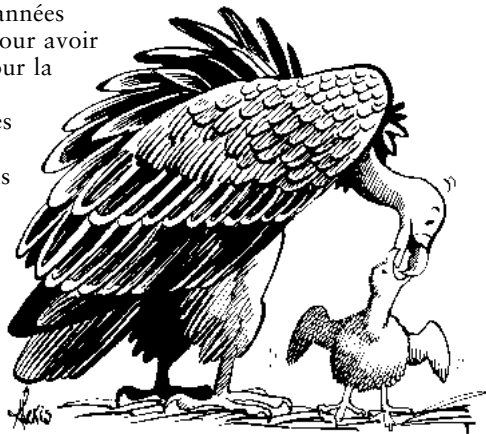
- le poison, destiné aux loups, renards et petits carnivores, a frappé tous les charognards sans distinction (corvidés, aigles, milans, vautours) ;
- le coup de fusil pour le trophée de chasse et la collecte des œufs ;
- la suppression de leur principale source de nourriture, par enfouissement ou précipitation des cadavres dans les avens, suite à la réglementation interdisant l'abandon des carcasses à l'air libre.

De nos jours, la vie - fût-elle animale - a une autre valeur. Depuis 1976, tous les rapaces sont protégés : un certain nombre d'actes, dont la destruction et la perturbation intentionnelle, sont interdits par la loi. De plus, depuis 1998, un arrêté ministériel permet la création pour les rapaces nécrophages, de charniers et de placettes d'alimentation, co-gérées avec les éleveurs volontaires. ●

## Une expérience de génie écologique

Dans les années 1960, quelques ornithologues regroupés autour de Michel Brosselin ont eu l'idée de réintroduire le Vautour fauve. Dix ans plus tard, elle devient réalité, relayée par le Parc national des Cévennes et le Fonds d'intervention pour les rapaces (le FIR, intégré depuis à la Ligue de Protection des Oiseaux.) qui viennent tous deux d'être créés.. Entre 1970 et 1985, grâce, en particulier, à une collaboration franco-espagnole, 86 vautours fauves (blessés, captifs, illégalement dénichés...) sont hébergés, dans des volières construites au-dessus des gorges de la

Jonte. Il faudra quinze années d'élevage et d'attente pour avoir des vautours "mûrs" pour la liberté : des adultes en couple, seuls susceptibles de se fixer sur le site. Les premières libérations ont lieu en décembre 1981, et en mai 1982 le premier vautour libre naît dans les gorges. Il est baptisé Bouldras (vautour en occitan) l'oiseau du retour.



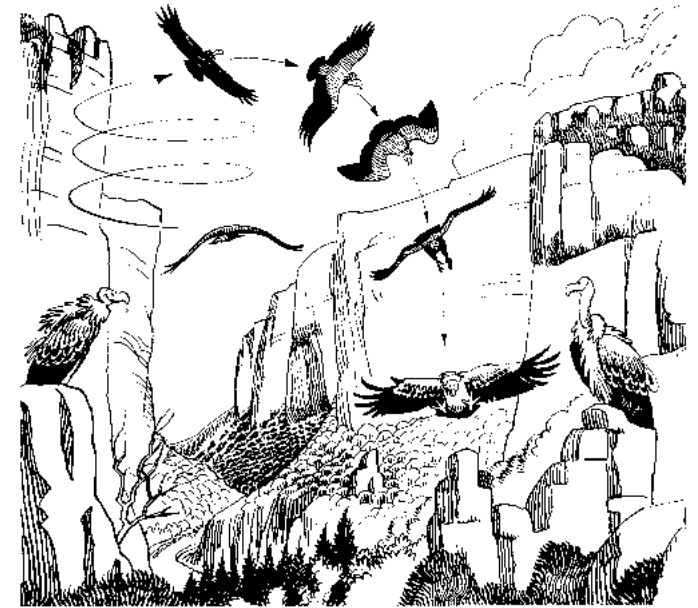
La colonie qui augmente régulièrement, compte 280 couples nicheurs en 2010. Comme dans toute population d'animaux sauvages, de nombreux jeunes oiseaux disparaissent avant d'atteindre l'âge adulte, mais après une période d'errance, quelques-uns des oiseaux nés dans les gorges reviennent se fixer sur place, tandis que d'autres partent s'intégrer dans d'autres colonies. L'électrocution sur les pylônes électriques non protégés constitue la principale cause de mortalité (plus de 100 morts depuis 1981). Mais E.R.D.F. installe progressivement des dispositifs dissuasifs.

La réussite de cette réintroduction a été obtenue au prix d'une surveillance constante (en particulier pendant les périodes de nidification), d'un travail souvent acrobatique pour bagueer les jeunes avant qu'ils ne quittent le nid, sans compter l'entretien et l'approvisionnement des charniers. ●

## Quelle vie de vautour !

La région des Grands Causses convient parfaitement à l'espèce : de vastes espaces dégagés, des gorges, des falaises, du vent et du soleil. Le vautour, en effet, ne brasse pas l'air de ses ailes pour se déplacer (2,80 m d'envergure, 7 à 10 kg) : il attend que les mouvements des courants aériens lui permettent de planer, courant mécanique ascendant du vent ou thermique : quand le soleil chauffe les corniches rocheuses, la différence de température entre le haut et le bas des gorges crée un mouvement d'air ascendant qui permet son envol. Il peut ainsi rester des heures à tourner dans le ciel ensoleillé. Exclusivement charognards, les vautours, contrairement aux prédateurs vrais, se sont spécialisés sur la consommation des animaux morts. Ils peuvent jeûner plusieurs jours ( et ingurgiter une grosse quantité de nourriture, jusqu'à 1, 5 kg, lors d'une curée). Pour repérer une brebis morte, les vautours qui scrutent le sol s'observent réciproquement. Ils repèrent aussi les corvidés qui évoluent tout autour car ils sont bien souvent les premiers sur l'affaire ! Ensuite l'information gagne, de proche en proche, tous les oiseaux prospectant un même secteur. Et puis, c'est la curée... : le comportement des corvidés et la faim pousseront le vautour le plus affamé à surmonter sa peur et à se nourrir en premier. Il peut être suivi par plusieurs dizaines d'autres congénères qui "recycleront" activement la charogne !

Les vautours vivent en couples et n'élèvent qu'un jeune par an, faisant parfois une deuxième ponte si la première a échoué. Ils ont de nombreuses activités sociales : vol de groupe, parades nuptiales appelées vol en tandem, les oiseaux volant alors l'un au dessus de l'autre, et vocalisations lors de l'installation sur les perchoirs nocturnes ou lors des curées. La croissance des populations françaises s'explique par la protection dont jouit aujourd'hui l'espèce, par le succès des programmes de réintroduction et du système de nourrissage, organisé en partenariat avec les éleveurs, qui constitue une alternative adaptée aux problèmes de l'équarrissage. Cette



bonne santé des populations françaises est une exception au niveau mondial, car un peu partout (Afrique, Inde, Europe de l'est notamment), les populations de vautours fauves sont en déclin. ●

## Vautours moines...

La famille des charognards a été par la suite complétée par la réintroduction du Vautour moine à partir de 1992. Cette opération qui s'est achevée en 2004, a pour résultat une colonie d'environ 80 individus et une vingtaine de couples reproducteurs. Les vautours moines se joignent aux vautours fauves pour les curées mais ils ne vivent pas en colonies et nichent dans les arbres, si bien qu'ils restent beaucoup plus discrets que les vautours fauves. ●

## Gypaète barbu

La famille des vautours comprend une dernière espèce en Europe, le Gypaète barbu, spécialisé sur la consommation et le recyclage des os. Il constitue donc le dernier maillon de la chaîne des équarisseurs naturels. Cette espèce, encore présente dans les Pyrénées et en Corse, a fait l'objet d'opérations de réintroductions dans les Alpes et les Préalpes françaises (Vercors). Un projet est actuellement à l'étude dans les Grands Causses. ●

### Attention à la strychnine !

Son utilisation pour empoisonner taupes, renards ou blaireaux n'est pas autorisée dans les départements de la Lozère et de l'Aveyron.